

Formation Professionnelle «La RE 2020 pour les entreprises»

Public visé : Dirigeant, Artisan, chargé d'affaire, métreur, conducteur de travaux, métreur, dessinateur.

Pré-requis :

Expérience professionnelle dans le bâtiment neuf

Objectifs :

- Connaître les principales exigences énergétiques et environnementales applicables pour la construction de bâtiments neufs soumis à la RE2020
- Connaître et comprendre le rôle de chacun à chaque phase du projet
- Être capable de fournir les documents demandés dans la cadre de l'application de la RE2020

Programme :

1. La réglementation RE2020

- 1.1 Principales évolutions de la RT2012 à la RE2020 : de la réglementation thermique à la réglementation thermique et environnementale
- 1.2 Les exigences et les indicateurs énergétiques et carbonés de la RE2020

2. Les étapes du projet de construction et le rôle de chacun

- 2.1 conception et consultation des entreprises : comprendre les exigences spécifiques applicables aux entreprises et les prendre en compte dans les devis
- 2.2 les FDES (fiche de déclaration environnementale et sanitaire) :
 - où trouver la FDES d'un produit ou d'un équipement ?
 - comment repérer rapidement les informations qui sont utiles ?
 - quel est l'impact sur le choix du produit ou de l'équipement ?
- 2.3 le descriptif/quantitatif
 - le descriptif/quantitatif type (DPGF) de la RE2020 : qu'est-ce que ça change ?
 - comment le renseigner et quel est l'impact sur la réalisation du devis ?
- 2.4 la RE2020 en phase chantier et à réception
 - quelle sont les exigences à respecter ?
 - que dois je faire si je change le produit ou l'équipement initialement prévu ?
 - quels justificatifs dois-je fournir ?

3. les contrôles et l'attestation de conformité RE2020

- 3.1 Le contrôle de l'étanchéité à l'air : ce qui change avec la RE2020
- 3.2 Le nouveau contrôle de la ventilation
- 3.3 l'attestation de conformité RE2020 à réception du chantier

Moyens pédagogiques :

- Apports théoriques : présentation Powerpoint.
- Exercices / mise en situation

Moyens d'évaluation :

Les stagiaires sont soumis à une évaluation de leur connaissance sous la forme d'un QCM en fin de formation.

Moyens Techniques :

- Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur
- Plateforme pédagogique
- Espace de documentation sur les matériaux.

Formateur :

Martial CHEVALIER : certifié CEPH Artisan, expérimenté en conception et AMO de bâtiments performants.

Informations pratiques :

Lieu *: Centre de formation TY eco²-Zone Artisanale de la Touche-35890 BOURG DES COMPTES
Ou
selon programmation

Durée : 7 h (1 jour)

Tarifs : 350€ HT et 420€ TTC

* Si vous avez besoin d'aménagements spécifiques pour accéder ou suivre une formation, n'hésitez pas à nous prévenir afin que nous prenions les mesures nécessaires.